

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 134 (1989)
Heft: 6

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Reproduction d'articles entiers seulement
avec assentiment de la rédaction.
Reproduction d'extraits avec indication de
provenance.

revue militaire suisse

Administration et édition: Association de la Revue militaire suisse, 39, av. de la Gare, 1003 Lausanne, tél. (021) 49 46 16. Chèques postaux 10-5209-7 – **Impression et expédition:** IRL Imprimeries Réunies Lausanne s.a., 5, ch. du Closel, 1020 Renens – **Annonces:** Permédia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique, 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3, tél. (022) 21 35 55, et administration de la Revue militaire suisse, 39, av. de la Gare, C.P. 930, 1001 Lausanne, tél. (021) 49 46 16.

Paraît 11 fois par an, en fin de mois
(1 édition juillet/août)

Rédacteur en chef:
Colonel EMG Ducotterd

Rédacteur en second:
Colonel EMG J.-F. Chouet

Administrateur: G. Beaud

Finances: Lt.-col. M. Zumwald

ABONNEMENTS

Suisse 1 an: Fr. 46.–
Etranger 1 an: Fr. 60.–

Les abonnements continuent jusqu'à révocation écrite.

PRIX DU NUMÉRO

Fr. 5.–

PUBLICITÉ

Données techniques

Surface d'impression: largeur 112 mm
hauteur 173 mm

Matériel d'impression

Films positifs offset (tramé 48-60).

Délais de remise de la publicité

Le dernier jour ouvrable du mois précédant la parution.

Tarifs	1/1 p.	3/4 p.	1/2 p.	1/4 p.
Groupée	Fr. 660.–*	540.–	420.–	270.–
Face ou sous texte	Fr. 910.–*	740.–	600.–	450.–

*Francs-bords: + 25% (1/1 p. seulement).

Pages de couverture:

2°: Fr. 810.– 3°: Fr. 810.– 4°: Fr. 1090.–

Panoramique, centre du cahier:

normale: Fr. 1450.–

francs-bords: Fr. 1660.–

Encarts possibles: demander devis.

1 couleur, suppl.: Fr. 700.–

2 couleurs, suppl.: Fr. 1300.–

3 couleurs, suppl.: Fr. 1900.–

La Revue militaire suisse est un organe officiel de la Société suisse des officiers. Elle est éditée et publiée par l'Association de la Revue militaire suisse. Le but de la Revue est notamment de faciliter l'échange sur les problèmes militaires et de développer les connaissances et la culture générale des officiers. Elle ne représente pas systématiquement le point de vue du commandement. Plus simplement, les textes présentés expriment la seule opinion de leurs auteurs. La Revue militaire suisse est ouverte à tous les militaires soucieux d'œuvrer constructivement au bien de la Défense Nationale.

Président de l'ARMS: colonel EMG Louis Pittet

Dans l'ordre politique, l'équivalent de l'entrepreneur doit d'abord être élu avant de pouvoir procéder à une innovation. Or, pour être élu, il lui faut convaincre à l'avance ses électeurs. C'est pourquoi il se trouve contraint à préférer les résultats immédiats...

MILTON FRIEDMANN